

Principes de fonctionnement de la SUEA : (Cf doc. Présentation de la structure)

Les membres de la SUEA doivent être licenciés auprès de la FFA et posséder la licence FFSU pour la saison concernée par leur inscription.

Une participation financière à l'ordre de la Ligue Occitanie aviron est demandée : 100 euros pour les sportifs licenciés en Occitanie, 200 euros pour les autres.

Les créneaux d'entraînement du Pôle France Aviron Toulouse sont ouverts aux rameurs de la SUEA. Il est fortement recommandé de s'intégrer aux séances d'entraînement du pôle.

Le matériel est en priorité fourni par les clubs des athlètes. Du matériel du Pôle peut être prêté en fonction de l'investissement et du niveau de performance des sportifs et du matériel disponible. *Pour la rentrée 2020-2021, nous vous incitons fortement à venir avec votre matériel...*

Les rameurs s'engagent à suivre le programme d'entraînement de la FFA.

Les membres de la section universitaire s'engagent également à participer aux épreuves du chemin de sélection (tests ergométriques, test footing, tests musculation ...) qui seront programmés au cours de la saison.

L'un des objectifs des membres de la SUEA sera de participer aux Championnats de France FFSU.

Règlement intérieur :

Toutes les sorties doivent être consignées dans le cahier de sorties.

Le planning prévisionnel de présence doit être rempli chaque début de semaine.

Prévenir les entraîneurs en cas d'absence ou de changement d'horaires.

La salle de musculation est rangée, barres déchargées après chaque séance.

Les portes extérieures du pôle doivent être systématiquement refermées à clé.

Les rameurs de la section universitaire participent, comme les rameurs du pôle, au nettoyage des vestiaires et veillent à garder les lieux d'entraînement dans un état convenable de propreté.

Je soussigné(e) m'engage à respecter les règles de fonctionnement de la SUEA de Toulouse.

Fait à, le

Signature :

(précédée de la mention « lu et approuvé »)

Le Président du Club :

Fait à, le

Signature :